



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU CENTRE D'EXPLOITATION
DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE
ZA LOURMAN
A MAUREVILLE**

LE MERCREDI 13 JANVIER 2021 A 14 HEURES 30

oooo

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), MM. Michel BASELGA et Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), MM. Vincent BOUVIER et Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), M. Stéphane DELAGE (DREMIL-LAFAGE), Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Claude CYPRIEN (PIN-BALMA), M. Franck CHATELAIN (QUINT-FONSEGRIVES), Mme Françoise SOURDAIS (SAINT JEAN), M. Serge SOULET (SAINT-JORY), Mme Françoise AMPOULANGE (TOULOUSE), Mmes Véronique DOITTAU, Nicole MIQUEL-BELAUD, Ida RUSSO et MM. Marc FERNANDEZ, Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE et Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), Mme Roselyne FEYDT et M. Laurent FOREST (SICOVAL), MM Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT)

Avaient donné pouvoir : M. Yvan NAVARRO à Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Michel LAURENS (MONDOUZIL) à Stéphane DELAGE, M. Jean-Luc FABRE (MONS) à M. Claude CYPRIEN, M. Michel ANGLA (MONTRABE) à M. Gilbert HEBRARD, M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN) à M. Christophe GOURSAUD, M. Jean-Philippe FREZOULS à Mme Françoise SOURDAIS (SAINT-JEAN), Mme Carole FABRE-CANDEBAT (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE) à M. Pierre GENRE, Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE) à M. Frédéric LEMAGNER, M. François CHOLLET à Mme Françoise AMPOULANGE (TOULOUSE), M. Philippe PERRIN(TOULOUSE) à M. Franck CHATELAIN, M. Clément RIQUET (TOULOUSE) à Mme Anne-Lise CAMUS, Mme Annette LAIGNEAU (TOULOUSE) à M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Sacha BRIAND à Mme Véronique DOITTAU (TOULOUSE METROPOLE), M. Grégoire CARNEIRO à M. Philippe PLANTADE (TOULOUSE METROPOLE), Mme Dominique FAURE (TOULOUSE METROPOLE) à M. Michel BASELGA, Mme Souhayla MARTY à Mme Nicole MIQUEL-BELLAUD (TOULOUSE METROPOLE), M. Robert MEDINA à M. Marc FERNANDEZ (TOULOUSE METROPOLE), M. Vincent TERRAIL-NOVES à Mme Ida RUSSO (TOULOUSE METROPOLE), Mme Béatrice URSULE à M. Pierre TRAUTMANN, M. Fabrice BAUDEAU à M. Laurent FOREST (SICOVAL), Mme Marie-Claude BEPMALE à M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU), M. Alain BOURREL (CC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS) à M. Denis BRUN, M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT) à M. Pierre VIRVES

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU**AUTORISATION SPECIALE DE RECETTES ET DE DEPENSES -
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020-**

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que le Comité Syndical a été amené à approuver le Budget Primitif 2020 au cours de sa séance du 11 2020.

Depuis lors, le Syndicat Mixte a bénéficié de décisions attributives de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie.

Il convient, dès lors, de prévoir l'intégration de ces aides financières s'élevant à la somme globale de 390 625 € et de prévoir l'inscription de dépenses nouvelles débattues lors des orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Concernant plus particulièrement les dépenses de fonctionnement, il est proposé de procéder à l'augmentation de la provision pour risques constituée en 2016 en la portant de la somme de 267 673 € à un montant de 493 000 €. Cette provision est constituée dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI dont l'exercice pourrait occasionner des dépenses très importantes en cas d'intempéries et de phénomènes d'inondations avant la mise en œuvre des programmes de travaux nécessaires.

Je vous propose, en outre, de maintenir cette provision en mode semi-budgétaire, ce qui permet de ne pas budgétiser la recette mais seulement la dépense au compte 6815. Un tel mécanisme comptable permet une réelle mise en réserve de la somme provisionnée qui sera totalement disponible pour financer la dépense liée à la réalisation du risque.

L'augmentation de la provision pour risques décrite ci-dessus conduit à l'inscription de la somme de 225 327 € au compte 6815.

Je vous propose, dès lors, d'adopter une décision modificative n°1 au Budget Primitif de la manière suivante :

*** En recettes de fonctionnement :**

7472	100 172 €	Région
7478	290 453 €	Autres organismes (Agence de l'Eau)
Total	390 625 €	

*** En dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 65	15 500,00 €	
6531	12 000,00 €	Indemnités
65888	3 500,00 €	
Chapitre 66	0,01 €	
66111	0,01€	Intérêts réglés à l'échéance
Chapitre 042	227 727,00 €	
676	400,00 €	Différence de réalisation reprise au résultat
6815	225 327,00 €	Dotations aux provisions pour risques et charges
Chapitre 023	149 397,99 €	Prélèvement sur recettes de fonctionnement
Total	390 625,00 €	

*** En recettes d'investissement:**

Chapitre 040		
192	400,00 €	Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations
021	149 397,99 €	Virement de la section de fonctionnement
Total	149 797,99 €	

*** En dépenses d'investissement :**

Chapitre 20	145 000,00 €	
2031	145 000,00 €	Frais d'Etudes
Chapitre 23	4 284,00 €	
2313	4 284,00 €	Constructions
Chapitre 020	513,99	Dépenses imprévues
Total	149 797,99 €	

Si tel est votre avis, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Est ouverte, au budget de l'exercice 2020 du SBHG, une autorisation spéciale de recettes et de dépenses, s'établissant de la manière suivante :

*** En recettes de fonctionnement :**

7472	100 172 €	Région
7478	290 453 €	Autres organismes (Agence de l'Eau)
Total	390 625 €	

*** En dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 65	15 500,00 €	
6531	12 000,00 €	Indemnités
65888	3 500,00 €	
Chapitre 66	0,01 €	
66111	0,01€	Intérêts réglés à l'échéance
Chapitre 042	227 727,00 €	
676	400,00 €	Différence de réalisation reprise au résultat
6815	225 327,00 €	Dotations aux provisions pour risques et charges
Chapitre 023	149 397,99 €	Prélèvement sur recettes de fonctionnement
Total	390 625,00 €	

En recettes d'investissement:

Chapitre 040

192	400,00 €	Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations
021	149 397,99 €	Virement de la section de fonctionnement
Total	149 797,99 €	

*** En dépenses d'investissement :**

Chapitre 20	145 000,00 €	
2031	145 000,00 €	Frais d'Etudes
Chapitre 23	4 284,00 €	
2313	4 284,00 €	Constructions
Chapitre 020	513,99	Dépenses imprévues
Total	149 797,99 €	

ARTICLE 2 :

Le Comité Syndical décide l'augmentation de la provision pour risques et charges constituée sur l'exercice 2016 en mode semi-budgétaire en la portant de la somme de 267 673,00 € à la somme de 493 000 €.

ARTICLE 3 :

L'augmentation de cette provision donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 6815 pour un montant de 225 327 €.

ARTICLE 4 :

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,



45, rue Paule Raymondis
31200 Toulouse
Tél. 05 34 30 16 74
Fax 05 34 30 19 34

Le Président du Syndicat Intercommunal
soussigne, certifie exécutoire le
présent acte.

- Publié le 19/01/21
- Déposé à la Préfecture le 19/01/21

Toulouse le 19/01/21
SYNDICAT DU BASSIN
Hors G.rou
45, rue Paule Raymondis
31200 Toulouse
Tél. 05 34 30 16 74
Fax 05 34 30 19 34

